

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2023**

---

L'an deux mil vingt-trois le 02 novembre à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique. VAGNARD Aurélie

Pouvoirs : ALLAIRE Sébastien a donné pouvoir à CARRIER Pierre ; GRILLET Pascale a donné pouvoir à MUNOZ Véronique.

Absents : GEORGE Fabien. PERRIER Clarisse

Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

Quorum : 9

### **ORDRE DU JOUR**

1 – Approbation du procès-verbal du 05/10/2023

2 – Délibérations

2.1 Création d'un poste de technicien territorial

2.2 Tarifs de vente des kWh des calories – Chauffage bois

2.3 Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien de la RD3 – sécurisation de l'intersection avec la montée du Pavé

3 – Questions diverses

#### **1 – Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2023**

Approuvé à l'unanimité

#### **2 – Délibérations**

##### **2.1 Création d'un poste de technicien territorial à temps complet**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer un poste de technicien territorial, à temps complet, pour assurer les fonctions suivantes : Encadrement, entretien des espaces verts, des espaces publics, des chemins communaux, chargement de la chaudière bois, déneigement des voies communales, participation à la préparation d'événements, etc...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création de ce poste à compter du 2 février 2024 à 35h, catégorie B, échelon 1 indice brut 397 indice majoré 370, et charge le Maire de faire la déclaration de vacance de poste.

##### **2.2 Tarifs de vente des kWh des calories – Chauffage bois**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif des calories vendues par la chaufferie bois est actuellement de 0.123 € H.T le kWh.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le prix de vente des calories à 0.128 € HT/kWh à compter du 15 novembre 2023.

### **2.3 Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien de la RD3 – sécurisation de l'intersection avec la montée du Pavé**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des différents articles de la convention entre le Commune et le Département de Haute-Savoie concernant la sécurisation de l'intersection de la RD3 avec la montée du Pavé.

Cette réalisation est située en bordure du domaine public routier départemental. Par conséquent, il convient de répartir les tâches d'entretien et d'exploitation, ainsi que le financement, entre les deux collectivités. La convention durera tant que les équipements resteront en service.

Le Conseil Municipal, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer celle-ci avec le Département de Haute-Savoie

### **3 – Questions diverses**

- Centre de Loisirs – malgré l'ouverture des centres de St Félix et Alby, le taux de remplissage reste de 80% pour les vacances de Toussaint (versus 87% en 2022)
- CCAS organise le repas des anciens dimanche 05/11 (environ 130 participants)
- Marché de Noël au foyer communal les samedi 2 et dimanche 3 novembre (27 exposants)

Séance levée à 20 h 45 mn

Le secrétaire de séance,  
Véronique MUNOZ



Le Maire,  
Patricia MERMOZ

